

InfoExpress n°997

11 mars 2020

CORONA VIRUS – WALLONIE – BRUXELLES CAPITALE

Nous vous donnons un premier point d'information suite aux décisions annoncées hier en fin d'après-midi par les autorités wallonnes et bruxelloises.

Nous sommes évidemment en contact depuis hier soir et ce matin avec les autorités de tutelle.

1. Région wallonne – circulaire AVIQ

Les établissements wallons ont reçu par mail hier une circulaire détaillée reprenant toutes les mesures de prévention des maladies contagieuses.

Le point essentiel est repris à la fin de la page 1 :

« TOUTE VISITE AUX RESIDENTS ET TOUT RETOUR MÊME MOMENTANÉ EN FAMILLE SONT INTERDITS, A DATER DE LA PRESENTE COMMUNICATION »

Des exceptions sont prévues pour les familles de résidents en fin de vie.

Une question importante doit être éclaircie en ce qui concerne le champ d'application de l'interdiction de visite.

La circulaire vise les « centres d'hébergement et d'accueil » donc logiquement les centres d'accueil de jour et les centres de soins de jour. Dans ce contexte, l'interdiction de « retour même momentané en famille » peut laisser entendre une fermeture de ces derniers.

Nous avons saisi de la question la ministre et l'AVIQ. Nous revenons vers vous le plus rapidement possible.

2. Bruxelles – IRISCARE

La communication du gouvernement bruxellois a créé une certaine confusion quant à l'interdiction ou non des visites en maison de repos.

A cette heure, nous vous confirmons qu'une circulaire va rapidement être adressée par IRISCARE portant sur une interdiction des visites en maisons de repos et résidences services.

La question des centres d'accueil de jour et de soins de jour a été soulevée. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des nouvelles.

Par contre, pas d'interdiction générale de visites dans les maisons de repos mono-communautaires flamandes établies sur le territoire de la Région de Bruxelles capitale mais une restriction du nombre d'heures et une interdiction de visite pour les personnes âgées de moins de 16 ans

3. Questions pratiques

Nous rassemblons depuis ce matin les questions pratiques que vous nous posez par téléphone. Elles seront soumises aux tutelles. Nous vous donnons déjà nos propres éléments de réponse.

- Coiffeur, pédicure : interdiction de visite
- Stagiaires : pour nous font partie du personnel à voir avec les écoles
- Nouveaux résidents : autorisés à entrer

Evidemment toutes les mesures de précaution doivent être prises.

Nous vous tiendrons au courant du suivi

Vincent Frédéricq, Secrétaire général